

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT

DU REGISTRE

DEPARTEMENT
HERAULT
ARRONDISSEMENT
LODEVE

**DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 25 juin 2020

Commune de
PAULHAN

N° 2020/06/23

Date de la convocation	17 /06 / 2020
	Votes : 27
Présents : 24	Pour : 27
Absents : 0	Contre : 0
Représentés : 03	Abstention : 0

L'an deux mille dix vingt et le vingt cinq juin,
Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni à la salle des Fêtes, à dix huit heures trente sous la présidence de Claude VALERO, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : MM. VALERO Claude, RICARD Christine, BAILLEUX-MOREAU Yves, ROYON Sophie, ALEIX Bertrand, DAVIT Héléne, BONSIGNORI Vincent, GAUBERT Guy, BOUISSON Mylène, GUERIN Grégory, GASC Carine, JAURION Léon, PONCÉ Véronique, GASC Georges, CAMPOY Véronique, AMMARI Hanane, SEBASTIAN David, CAPELLE Laëtitia, LAMBERT Marcel, DJUROVIC Aleksandra, DUPONT Laurent, HEREDIA Fabienne, NOUGOUM Mohamed, JAM Thierry.

Procurations : - Mme GAVINET Isabelle à Mr BONSIGNORI Vincent
- Mr BIROUSTE Pascal à Mr BAILLEUX-MOREAU Yves
- Mr GARIN-MICHAUD Gérard à Mr NOUGOUM Mohamed

Objet : Budget Commune – Décision modificative N° 1

Le présent projet de décision modificative n° 1 pour l'année 2020 a essentiellement pour objet d'apporter des rectifications aux crédits inscrits depuis le début de l'exercice.

Le budget principal comporte principalement des virements de crédits entre chapitres qui ne bouleversent pas la structure du budget primitif, l'inscription de crédits complémentaires en recettes et en dépenses ainsi que l'inscription de crédits pour des opérations d'ordre.

Accuse de réception en préfecture
034-213401946-20200625-2020-06-23-DE
Date de télétransmission : 30/06/2020
Date de réception préfecture : 30/06/2020

Vu l'inscription budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal,
Vu la délibération du conseil municipal n° 2020/03/04 du 5 mars 2020 adoptant le budget primitif pour l'année 2020,

Considérant qu'il y a lieu de reprendre les opérations d'ordre,

Considérant que depuis lors, des situations nouvelles se sont fait jour, en dépenses et en recettes pour des opérations réelles ou d'ordre budgétaires,

Monsieur le Maire propose d'adopter la décision modificative n°1 de l'exercice 2020, intégrant les informations précisées ci-dessus, conformément au tableau ci-dessous :

Budget Principal :

Fonctionnement	Dépenses		Recettes	
	ouverture de crédit	diminution de crédit	ouverture de crédit	diminution de crédit
6218 - autre personnel extérieur	22 000,00 €			
60632 - fournitures de petit équipement	20 000,00 €			
022 - dépenses imprévues		42 000,00 €		
002-01 résultat fonctionnement				872 181,00 €
023 - virement à la section investissement		872 181,00 €		

Investissement	Dépenses		Recettes	
	ouverture de crédit	diminution de crédit	ouverture de crédit	diminution de crédit
040 - opérations d'ordre				872 181,00 €
1068 - 10 excédent de fonctionnement			872 181,00 €	
21568 - 77 matériel sécurité incendie	800,00 €			
2135-415 installation générale agencement		3 800,00 €		
2313 - 44 bibliothèque	3 000,00 €			
21534 - 15 travaux électrification	42 000,00 €			
21533 - 26 travaux télécommunication	75 000,00 €			
21538-60 autres réseaux		32 000,00 €		
020 Dépenses imprévues		85 000,00 €		

Oui l'exposé de son rapporteur,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Adopte la modification budgétaire telle que définie dans le tableau ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

Le Maire
Claude VALERO



Le Maire :

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Affiché le :

Transmis au représentant de l'Etat le :

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20200625-2020-06-23-DE
Date de télétransmission : 30/06/2020
Date de réception préfecture : 30/06/2020